

**JE SUIS
PORTEUR
D'UN PROJET
TOURISTIQUE**

**JE VEUX CREER UNE ACTIVITE DE LOISIRS :
LA FILIERE BAINADE**

Définition

Evolution récente et description du marché

Au niveau national

L'offre et la demande en Bourgogne

Veille dans les autres territoires

Analyse et préconisations

Définition

▪ **Tourisme et eau**

Le bain de mer ne se pratique qu'à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle et pour des raisons thérapeutiques. L'invention de la vocation estivale de la mer est récente et approximativement contemporaine du début de la démocratisation du tourisme et d'un nouveau mode d'emploi du séjour à la mer. Il s'écoule environ 170 ans entre le moment où on se trempe dans l'eau de mer (1750) et le moment où on s'allonge en maillot de bain sur le bord (1920). Or, le vrai développement du tourisme littoral date de ce deuxième moment.

Autrement dit, même si de nombreux autres paramètres ont été déterminants dans le développement de la fréquentation littorale, celle-ci est contemporaine de la pratique de la bronzette sur la plage, bien davantage que d'une pratique balnéaire (on sait que plus de la moitié des personnes en vacances en bord de mer ne se baignent pas).

▪ **Définition des activités de baignade**

Les activités de baignade sont exclusives de toute activité aquatique faisant appel à un support flottant (surf, body-board, etc.) ou à des techniques spécifiques (nage avec palmes, plongée subaquatique, chasse sous-marine, etc.) Elles se déroulent soit dans des piscines ou baignades aménagées et surveillées, soit dans des lieux présentant des conditions satisfaisantes de sécurité.

Evolution récente et description du marché

Aujourd'hui, un séjour touristique en espace rural réclame la présence d'eau ou plus précisément de loisirs liés à l'eau. On peut effectivement lier à la baignade toutes les activités nautiques mais également la notion de plage et donc toutes les activités qui pourront s'y pratiquer : lecture, promenade, jeux, bronzette, etc. Cette notion est très importante si l'on prend en compte le fait qu'une part des plagistes ne se baigne pas. L'opération Paris-plage menée chaque été par la ville de Paris depuis 2002 et déclinée dans de nombreuses villes de France montre que les plages sont, non seulement un lieu pour se baigner, mais également un lieu propice de sortie, que ce soit pour les touristes ou pour les résidents du département.

Pour un département tel que la Côte-d'Or, la baignade s'exerce généralement en piscine ou en plan d'eau. Un plan d'eau est considéré comme aménagé et valorisé à des fins touristiques si l'eau est utilisée pour au moins une activité marchande à caractère ludique ou touristique. Suivant leurs équipements, les plans d'eau aménagés sont classés en bases de loisirs, étangs de pêche ou bases nautiques. Pour la plupart, l'accès est gratuit.

En ce qui concerne les piscines, il en existe plusieurs types : couverte, découverte, avec ou sans aménagements (toboggan, plage, pataugeoire, jardin, snack...). Les aménagements tels que les bassins découverts, les pataugeoires, les plages aménagées ainsi que les toboggans donnent un caractère ludique aux piscines qui sont initialement conçues dans un but sportif. Le concept vise à décliner les activités aquatiques au sein d'un environnement propice à la détente et qui n'est pas sans rappeler les vacances à la mer. La piscine est alors envisagée comme un outil au service de la population locale, mais aussi comme un plus touristique. Cet objectif est d'ailleurs poursuivi par certaines structures touristiques : campings, hôtels, etc. se dotent de piscines mais c'est aussi le cas du parc de l'Auxois en Côte-d'Or.

▪ Chiffres clés

La baignade tient une place très importante en France. La natation de loisir arrive en seconde place (après la marche de loisir) avec 12,7 millions de pratiquants en 2010 soit 24% des Français. A noter que 31% des 15-29 pratiquent la natation de loisir contre seulement 17% parmi les plus de 50 ans. L'activité baignade, quant à elle, concerne 8,1 millions de pratiquants en France, soit 15% des Français. 17% des 15-29 ans et 11% des plus de 50 ans disent la pratiquer.

En ce qui concerne les activités sportives pratiquées durant les vacances d'été, la natation obtient le premier rang, devant la marche (36%) et le vélo/VTT (20%), puisqu'elle est pratiquée par 54% des vacanciers.

Si l'espace et l'environnement géographique des vacances ont indubitablement un impact sur le choix des activités sportives pratiquées en vacances l'été, il n'en reste pas moins que la répartition territoriale des activités sportives pratiquées est loin d'être exclusive. On se baigne à la mer mais aussi à la montagne et à la campagne¹.

	Mer	Campagne	Montagne
Natation	68%	37%	22%
Randonnée pédestre	27%	43%	49%
Vélo/VTT	20%	29%	11%

Lecture du tableau : la natation est pratiquée dans 37% des séjours à la campagne.

Au niveau national

▪ L'offre nationale

En plans d'eau

Les plans d'eau désignent une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Ils peuvent posséder des caractéristiques de stratification thermique. Le terme plan d'eau recouvre les lacs, les retenues, les étangs, les gravières, les carrières ou les marais.

1260 plans d'eau ont été identifiés en France. Plus de 40% sont artificiels et ont été le plus souvent conçus pour le tourisme et les loisirs. Près d'un tiers sont des étangs. Le reste se répartit entre gravières (15%), lacs naturels (7%) et rivières (3%).

La vocation touristique était inscrite dès le départ dans le projet d'aménagement pour la moitié des plans d'eau qu'ils soient artificiels ou naturels.

Concernant l'activité baignade, plus de la moitié des plans d'eau la proposent. Toutefois, pour plus des trois quarts, il ne s'agit que d'une baignade autorisée ; seule une minorité propose la baignade surveillée.

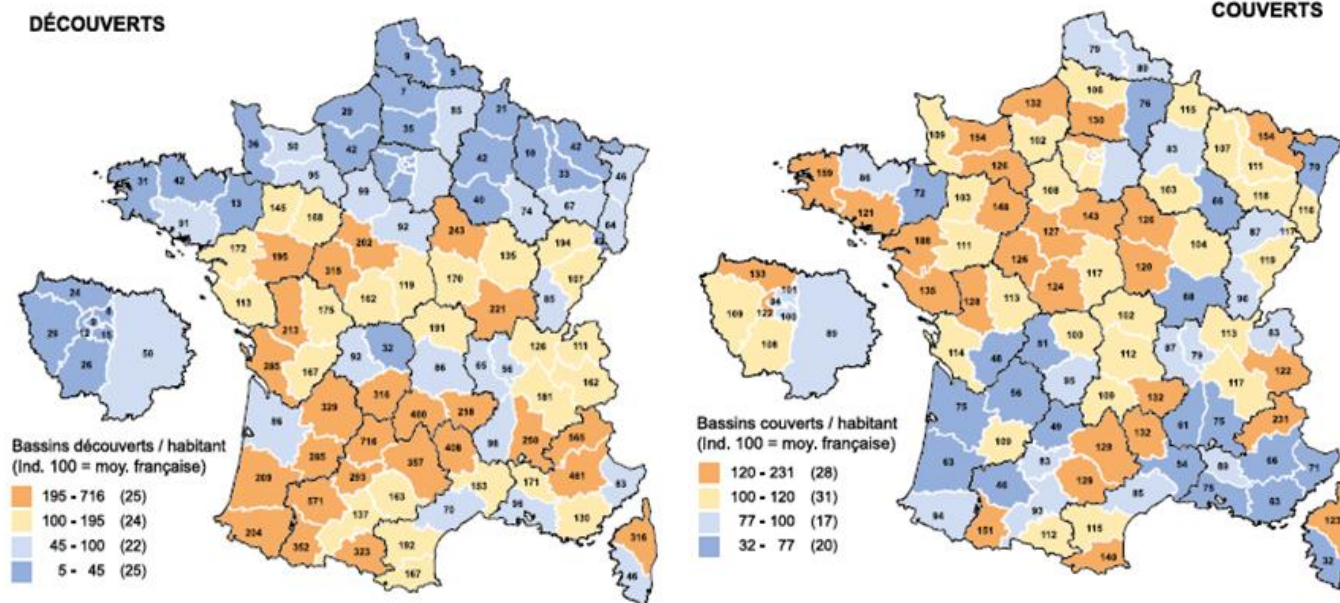
En piscine

En France, on dénombre environ 4 135 piscines comprenant près de 6 343 bassins. L'offre de piscines est fortement corrélée à la densité de population (grande concentration dans les pôles urbains).

On peut diviser les bassins en 4 catégories (typologies de la Fédération Française de Natation) :

- Bassins à vocation principalement sportive : 42,8% du parc des bassins de France
- Fosses à plongeon et à fosses à plongée : 3%
- Bassins d'apprentissage : 20,7%
- Bassins ludiques : 36,5%

Nombre de bassins couverts ou découverts par département



Les départements représentés en bleu clair et bleu foncé sont ceux qui disposent d'une offre en bassins couverts ou découverts inférieure à la moyenne française. En jaune sur ces deux cartes, la Côte-d'Or apparaît ainsi mieux équipée que la moyenne, que ce soit en bassins découverts ou en bassins couverts.

Les piscines totalement découvertes (tous les bassins en extérieurs) représentent 46,5% du parc.

La demande nationale

On peut distinguer la clientèle pratiquant la baignade dans les mers ou océans du littoral, et celle la pratiquant en plan d'eau. Etant donné la situation du département de la Côte d'Or, les données suivantes concerneront uniquement les plans d'eau.

Typologie des clientèles

- La clientèle loisirs : c'est la clientèle principale des plans d'eau : une clientèle de proximité composée, a priori, des résidents de la commune, des résidents de la région et de touristes logés chez des parents ou amis. Les habitants des grandes agglomérations constituent une clientèle importante pour les plans d'eau situés dans un environnement proche. La clientèle de loisirs est composée majoritairement de familles avec enfants, issues des catégories moyennes et modestes.
- La clientèle touristique : ce sont les touristes qui fréquentent les hébergements situés soit sur le site du plan d'eau, soit dans la commune, soit dans la région. Ce sont en général des familles avec enfants, plus rarement des couples de retraités, appartenant aux catégories sociales moyennes et modestes.

En ce qui concerne la clientèle étrangère, les nationalités les plus représentées sont les Néerlandais, les Britanniques et les Allemands, qui fréquentent le plus souvent les campings.

La fréquentation des plans d'eau est concentrée d'avril à octobre car très liée aux conditions climatiques. Des pics de fréquentation s'observent aussi pendant les week-ends du mois de juin et les mois de juillet et août.

Attentes des clientèles

Le plan d'eau répond à une demande de détente-repos (farniente, promenades). Il est aussi, pour certaines clientèles touristiques, une alternative à l'offre des stations balnéaires trop onéreuse. La clientèle « loisirs » vient sur le site pour se détendre et pratique une ou plusieurs des activités ludiques et sportives auxquelles elle est particulièrement sensible. Les touristes, s'ils sont eux aussi très attachés à l'attractivité des équipements et activités proposées sur le site, sont aussi très sensibles à l'environnement culturel, patrimonial et naturel : ils viennent autant pour profiter des équipements de loisirs que pour découvrir la région.

Les baigneurs recherchent de plus en plus ces activités telles que le ski nautique, le pédalo, le canoë, les structures gonflables pour les enfants, mais aussi des activités plus innovantes comme le waterball (grosse bulle qui permet de marcher sur l'eau) proposé par exemple à Arc-sur-Tille.

Les baigneurs n'hésitent pas à changer de site. Ils sont plus exigeants et comparent les offres. Les piscines répondent à d'autres attentes : elles permettent une offre de proximité et sont alors plus facilement accessibles aux enfants non accompagnés. Les bassins découverts et les autres aménagements tels que les pataugeoires offrent une alternative aux plans d'eau avec l'avantage de la proximité. Enfin, les piscines couvertes permettent de pratiquer la baignade même en cas de mauvais temps.

L'offre et la demande en Bourgogne

▪ L'offre départementale en Côte d'Or*

* Pour les autres départements, contactez directement l'agence de développement touristique du territoire.

En plans d'eau

Commune	Plage	Baignade surveillée	Qualité de l'eau en 2010
Arc-sur-Tille	Espace de loisirs de la Plaine des Tilles	Oui	A
Arnay-le-Duc	Base de loisirs de l'étang Fouché	Oui	B
Dijon	Lac Kir	Oui	A
Franxault	Base de loisirs du lac de Chour	Non	B
Grosbois-en-montagne	Contre-réservoir	Oui	A
Magny-sur-Tille	Lac de la Tille	Oui	A
Nolay	Plan d'eau	Non	C
Pont-et-Massène	Lac de pont	Oui	NC
Pontailier-sur-Saône	Base de loisirs La Chanoie	Oui	B
Riel-les-Eaux	Lac de Riel-les-Eaux	Oui	B
Vandenesse-en-Auxois	Réservoir du Panthier	Oui	A
Venarey-lès-Laumes	Plan d'eau du Nid à la Caille	Oui	A

A : eau de bonne qualité

B : eau de qualité moyenne

C : eau pouvant être momentanément polluée

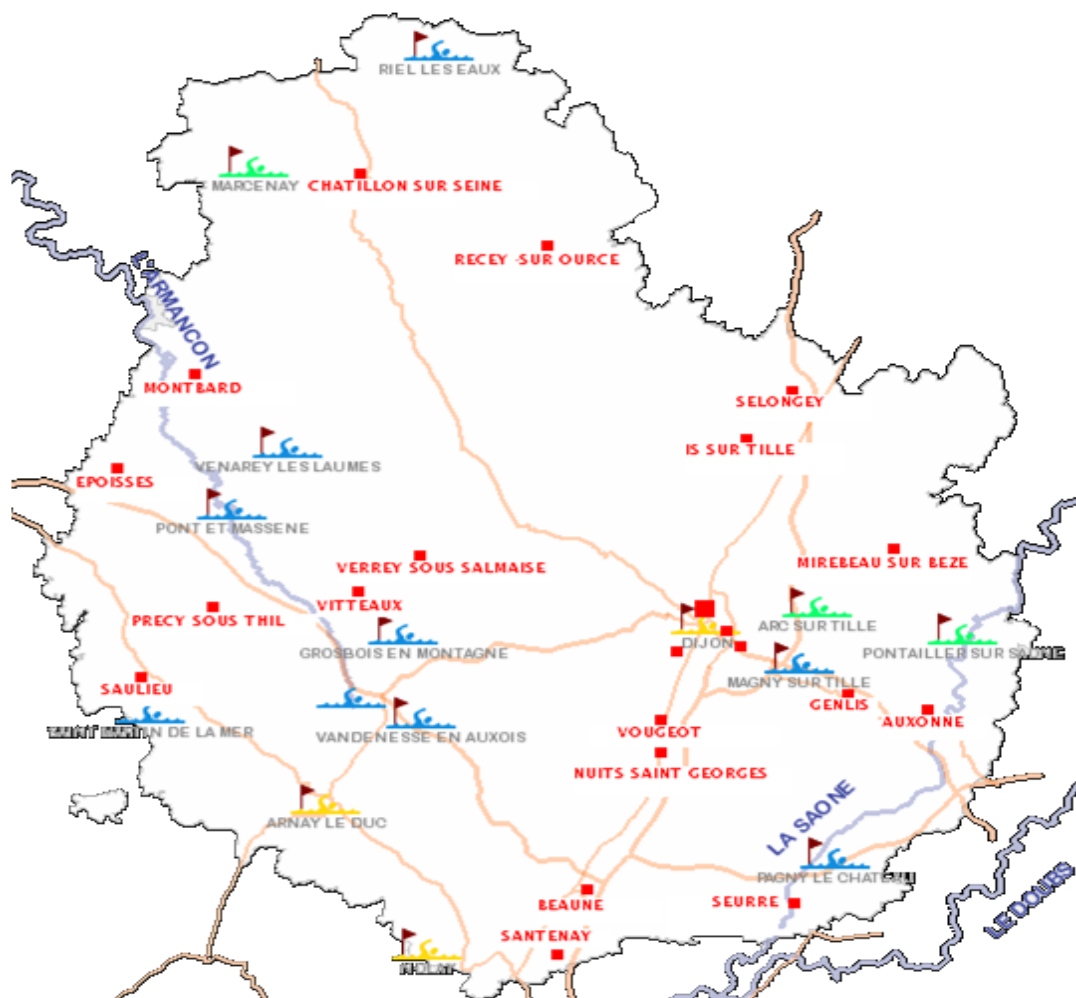
D : eau de mauvaise qualité

NC : non communiqué

En piscines

Commune	Piscine	Description
Arnay-sous-Vitteaux	Piscine du parc de l'Auxois	Deux bassins, un toboggan aquatique.
Auxonne	Piscine municipale	Deux bassins découverts, pataugeoire, plage aménagée.
Beaune	Stade nautique	Un bassin couvert et deux bassins découverts, pataugeoire.
Châtillon-sur-Seine	Piscine municipale	En travaux - réouverture prévue fin 2011.
Chenôve	Piscine municipale	Trois bassins et un sauna.
Chevigny-Saint-Sauveur	Piscine municipale	En travaux.
Dijon	Stade nautique du Carroussel	Deux bassins couverts et deux bassins découverts. Aire de jeux, snack, ...
Dijon	Fontaine d'Ouche	Deux bassins couverts, pataugeoire.
Dijon	Grésilles	Deux bassins couverts, pataugeoire.
Dijon	Parc Aquatique Oxygène (Toison d'Or)	Parc aquatique couvert.
Dijon	Piscine Olympique	Trois bassins, une fosse de plongée, un espace détente (sauna, hammam).
Epoisses	Piscine municipale	Un bassin découvert, pataugeoire.
Genlis	Piscine municipale	Un bassin découvert, pataugeoire.
Is-sur-Tille	Piscine municipale des Capucins	Deux bassins découverts, pataugeoire.
Mirebeau-sur-Bèze	Piscine municipale	Un bassin découvert, pataugeoire.
Montbard	Centre nautique Amphitrite	Parc aquatique.
Nuits-Saint-Georges	Piscine municipale	Un bassin couvert et un bassin découvert, pataugeoire.
Recey-sur-Ource	Piscine municipale	Un bassin découvert, pataugeoire.
Santenay	Piscine municipale	Deux bassins découverts, pataugeoire, plage aménagée.
Saulieu	Piscine municipale	Deux bassins, pataugeoire.
Selongey	Piscine municipale	Un bassin découvert, pataugeoire, plage aménagée.
Seurre	Espace aquatique Fernand Bonnin	Trois bassins découverts, pataugeoire, jeux aquatiques, snack-bar, ...
Verrey-sous-Salmaise	Piscine intercommunale de la vallée de l'Oze	Un bassin découvert, pataugeoire, plage aménagée.
Vitteaux	Piscine communautaire	Un bassin découvert, pataugeoire, plage aménagée
Vougeot	Piscine intercommunale	Un bassin découvert, pataugeoire, plage aménagée.

Au total, en Côte-d'Or, on recense 18 bassins couverts, 27 bassins découverts et 18 pataugeoires.



▪ La demande départementale en Côte d'Or

L'enquête de clientèle réalisée en 2007 par Côte-d'Or Tourisme, indique que la baignade est pratiquée par 10% des hôtes côte-d'oriens et 8% des touristes en hébergement non marchand.

L'offre destinée au tourisme non marchand peut présenter un potentiel de développement si elle permet de se détendre tout en étant actif et d'évoluer dans un univers de plein air, si elle est plait à toute la famille et, surtout, avec le moins de dépenses financières possibles.

Les chiffres concernant la baignade montrent que celle-ci est à développer et est susceptible d'engendrer des retombées économiques. Pour 21% des hôtes locaux, et pour 12% des touristes cette activité est à développer. En ce qui concerne les activités, même payantes, pour les enfants, 17% des hôtes et 13% des touristes souhaitent qu'elles soient mieux développées.

On peut inclure dans ces activités payantes, les bassins découverts de piscine ainsi que les complexes aquatiques qui comprennent des aménagements ludiques.

L'un des points faibles recensés est d'ailleurs le manque de lieux pour les enfants comme pour la baignade par exemple (9% des réponses).

■ Analyse du département de la Côte d'Or

Forces	Faiblesses
<p>L'association plan d'eau / piscine montre une bonne répartition des points de baignade sur le département mis à part sur le quart nord-est de la Côte-d'Or.</p> <p>La majorité des plans d'eau sont surveillés.</p> <p>De manière globale, la qualité des eaux de baignade en Côte-d'Or est bonne, voire très bonne.</p>	<p>Quelques zones du département ne possèdent pas de point de baignade (axe Dijon-Châtillon, pays de la vallée d'Ouche).</p> <p>Un manque de piscines couvertes par rapport aux autres départements.</p>
Opportunités	Menaces
<p>La clientèle, notamment hors côte viticole, recherche des activités gratuites telles que les baignades surveillées en plan d'eau.</p> <p>La clientèle des véloroutes recherche des points de baignades (cependant ceux-ci doivent permettre de stationner les vélos).</p> <p>Le développement et l'engouement d'activités liées à la baignade (ski nautique, waterball, plongée, ...)</p>	<p>Pratique dépendante du climat (concerne les plans d'eau et bassins découverts).</p> <p>L'artificialisation des sites de baignade au détriment des plans d'eau naturels.</p>

Veille dans les autres territoires

Si l'on considère uniquement les plans d'eau dans les territoires ressemblant à la Côte-d'Or, les données sont les suivantes :

	■ Nombre de plans d'eau en 2010	■ Points conformes au niveau de la qualité des eaux en 2010 (A ou B)
Dordogne	37 en eau douce	34/ 37 (dont 2 non communiqués)
Gironde	20 en eau douce et 41 en mer	21/ 21 en eau douce et 41/41 en mer
Bas-Rhin	19 en eau douce	18/19 en eau douce
Nièvre	15 en eau douce	14/15 en eau douce
Saône-et-Loire	15 en eau douce	14/15 (dont 1 non communiqué)
Yonne	13 en eau douce	13/13 (dont 1 non communiqué)
Côte-d'Or	12 en eau douce	11/12 en eau douce
Indre-et-Loire	11 en eau douce	10/11 (dont 1 non communiqué)
Loiret	5 en eau douce	5/5 en eau douce
Loir-et-Cher	4 en eau douce	4/4 en eau douce
Cher	2 en eau douce	2/2 en eau douce
Haut-Rhin	2 en eau douce	2/2 en eau douce

Analyse et préconisations

Aujourd'hui, l'espace rural semble bien pourvu de plans d'eau aménagés. On constate que l'usage de l'eau à des fins de baignade a été largement exploré dans toutes ses dimensions (chaude, froide, vapeur, statique, profonde, site artificiel, site naturel, etc.). L'innovation tient plus à de la réinvention. L'avenir n'est plus à la création de nouveaux sites, la concurrence étant déjà vive dans certaines zones : il s'agit plutôt de valoriser les plans d'eau existants, les opportunités de création devant être réservées à la création de sites spécialisés afin d'éviter la concurrence des sites généralistes.

Certains sites pourront choisir un positionnement écotourisme et mettre en place des produits du tourisme écologique. Les autres devront se repositionner plus clairement par rapport au marché en choisissant de proposer soit des produits loisirs à une clientèle de proximité, soit des produits touristiques générateurs de nuitées à une clientèle de touristes nationaux ou étrangers.

Dans tous les cas, les sites de baignade, qu'ils soient plans d'eau ou piscines, doivent veiller à adapter leur offre en permanence à l'évolution des besoins et à proposer un niveau de qualité élevé. Il s'agit de lutter contre les problèmes de sécurité et d'hygiène, d'autant plus que se développe une offre tournée vers des installations aquatiques modernes qui, si elles sont facteur d'attractivité, sont aussi facteur de risques. C'est à ce double niveau que se joue la compétition touristique.

Par ailleurs, devant le durcissement de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, les sites naturels (canyons, rivières, ...) auront plus de difficultés à attirer les visiteurs dans des conditions de sécurité, de confort et de respect de la nature satisfaisantes. Il faut également ajouter le caractère imprévisible du climat. En cela, les espaces artificialisés détiennent un avantage certain malgré l'investissement important requis et les questions d'intégration dans le paysage de ces sites de baignade proposant des activités de plus en plus diversifiées.